



## **Programme**

### **Stage « Nouveau Buraliste »**

Type de stage :	Réglementation et gestion du commerce.
Pré-requis :	Stage ouvert aux associés de SNC.
Public :	Futurs associés d'une SNC dans le cadre du monopole de vente des tabacs manufacturés.
Objectifs :	Connaissance de la réglementation liée à la gestion d'un débit de tabac. Connaissance de la réglementation liée à la santé publique.
Durée :	7 heures (1 journée)
Horaires :	De 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.
Contenu :	1. La réglementation relative à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. 2. La réglementation relative à la santé publique en matière de tabac, son contexte et les risques sanitaires du tabagisme. 3. Les modalités d'approvisionnement du débit de tabac.
Déroulement :	La journée de formation a pour objectif de former les stagiaires sur la réglementation liée à leur « contrat de gérance », et à la gestion de leur commerce.
Nature de l'action :	Acquisition, entretien, perfectionnement des connaissances. Validation des acquis par quizz. Formation en présentiel. Outils pédagogiques : livret stagiaire, vidéo, exercices.
Nombre de stagiaire par formation :	Minimum 5 - maximum 25.
Contexte du projet de formation :	Création d'entreprise, reprise d'un fonds de commerce de proximité.
Titre obtenu :	Attestation de suivi de stage à l'attention des services des douanes compétents régionalement pour le débit concerné.

**Centre National de Formation des Buralistes**  
23-25 rue Chaptal 75009 Paris  
N° FP 11 751 482 575  
Tél. : 01 53 21 10 30 - Fax : 01 53 21 10 39  
Siret 351 702 592 00038 - APE 8559 A